



Comité externe d'examen de la GRC

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/69-2002

ISBN 0-660-62148-7



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Comité externe d'examen de la GRC

Rapport de rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 2002**

Hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

Partie I : Message du président	1
Partie II : Contexte stratégique	2
Résultat stratégique 1	3
Résultat stratégique 2	5
Partie III : Rendement financier	7
Annexes	
Annexe A - Tableaux financiers	
Annexe B - Autres renseignements	

Partie I : Message du président

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur le rendement* du Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada pour la période 2001-2002.

La raison d'être du Comité est d'examiner certains cas, en matière de relations de travail, qui sont susceptibles de révision conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. Il s'agit en fait de son seul secteur d'activité. À cette fin, le Comité poursuit deux objectifs stratégiques, soit d'assurer l'examen impartial des cas et promouvoir l'échange d'information.

Ces deux objectifs stratégiques permettent au Comité de remplir son mandat législatif et de contribuer à la transparence du processus disciplinaire et de règlement de certains griefs au sein de la GRC. Cette année encore, j'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs membres de la GRC, à tous les niveaux, des questions dont traite le Comité. Mon équipe et moi avons rencontré les représentants divisionnaires nouvellement élus pour leur expliquer les fonctions du Comité, résumer les récentes décisions en matière de griefs et répondre aux questions à ce sujet. D'autres rencontres nous ont permis de discuter des changements apportés en matière disciplinaire et de ceux prévus dans le processus de règlement des griefs.

Le Comité a traité pendant l'année d'un sujet particulièrement difficile, soit l'obligation d'accommodement de la GRC à l'égard de membres réguliers de la GRC souffrant d'une déficience. Compte tenu de l'évolution de la jurisprudence dans ce domaine, il me semble que la GRC fait face à des défis importants concernant le processus actuel pour évaluer les compétences des membres atteint d'une déficience. Le Comité a déjà reçu d'autres dossiers soulevant des questions connexes à celles traitées au cours de l'année en matière de renvoi pour raisons médicales. Il s'agit donc d'une question qui fera de nouveau l'objet de recommandations à l'avenir.

J'ai eu l'honneur au cours de l'année d'être nommé comme président du Comité pour un mandat de cinq ans après avoir occupé ce poste de façon intérimaire pendant trois ans. Il s'agit d'un travail passionnant, tellement la gamme des questions à traiter est vaste et les aspects juridiques qu'elles soulèvent dès plus intéressants. L'équipe qui m'entoure met beaucoup de cœur et d'énergie à l'ouvrage et je leur en suis reconnaissant.

Le Président,

Philippe Rabot

Partie II : Contexte stratégique

Le Comité externe d'examen de la GRC est un organisme indépendant qui revoit certaines questions propres aux relations de travail à la Gendarmerie royale du Canada. Le Comité est garant de la transparence du processus disciplinaire et, dans certains cas bien précis, du processus de griefs. Après examen des dossiers qui lui sont renvoyés, le Comité présente des recommandations au commissaire de la GRC. Ce dernier n'est pas lié par les conclusions du Comité mais il doit cependant motiver par écrit toute décision qui s'en écarte.

Ce mécanisme de révision impartiale vise à assurer le public canadien que les relations de travail au sein de la GRC sont menées de façon juste et équitable. Cela est tout particulièrement important puisque, contrairement à la plupart des fonctionnaires fédéraux, les membres de la GRC ne sont pas syndiqués et ne négocient pas leur régime de relations de travail. Le Comité tente donc d'assurer un équilibre entre les intérêts des membres de la Gendarmerie et ceux de la direction, tout en tenant compte de l'intérêt public.

La nature des cas qui font l'objet de renvois devant le Comité est très variée. Il peut s'agir de questions purement financières comme le remboursement de frais de voyage. Il peut par contre s'agir de questions fort complexes comme le harcèlement ou la fraude. Quel que soit le cas, les conséquences peuvent être passablement lourdes. Pour la Gendarmerie, une décision financière dans un seul cas peut se traduire par de nouvelles obligations envers tous les membres de la Gendarmerie, ce qui entraîne des conséquences financières importantes. Pour un membre, les conséquences en matière disciplinaire peuvent entraîner la perte de salaire, ou le renvoi, ultime sanction en matière d'emploi. Toutes les conclusions du Comité sont résumées à chaque trimestre dans le *Communiqué*, disponible sur internet à <http://www.erc-cee.gc.ca>.

Le Comité est un petit organisme dont la seule activité est la suivante : procéder à l'examen de certains cas de relations de travail à la GRC. Pour remplir le mandat que lui confie la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, le Comité a poursuivi pendant l'année deux objectifs stratégiques. D'une part, assurer l'examen impartial des cas; d'autre part, promouvoir l'échange d'information.



Résultat stratégique 1 : Assurer l'examen impartial des cas

Contexte et historique

La GRC est la police fédérale du Canada mais elle agit aussi comme corps policier pour le compte de huit provinces, les trois territoires et de nombreuses municipalités et collectivités autochtones d'un bout à l'autre du pays. Ses membres sont appelés à travailler dans des conditions très variées, autant dans de grands centres urbains et dans de toutes petites collectivités. À l'occasion, les membres de la Gendarmerie participent à des missions canadiennes à l'étranger. En raison de ce mandat très vaste, et du fait que les membres de la GRC ne sont pas syndiqués, les relations de travail à la GRC sont plus complexes qu'elles ne le sont dans d'autres corps policiers.

La fonction principale du Comité est d'assurer l'examen impartial des cas qui lui sont renvoyés, qu'il s'agisse de griefs ou de questions de discipline. Cela permet au Comité de donner effet aux dispositions de la [*Loi sur la GRC*](#) qui régissent l'examen externe de ces questions. Pour ce faire, le Comité doit tenir compte des tendances jurisprudentielles et de l'évolution des politiques et directives du gouvernement qui s'appliquent à la GRC.

Les cas qui sont portés en appel ou font l'objet de grief sont des litiges entre un membre et la gestion de la GRC. Cela dit, les recommandations du Comité, si elles sont bien étayées en droit et reflètent une compréhension de la gestion interne de la Gendarmerie, seront respectées et acceptées par les parties. La crédibilité du Comité auprès de la gestion et des membres de la GRC est donc d'une importance capitale pour la poursuite de cet objectif stratégique. Il importe non seulement que l'examen des cas soit effectivement impartial, mais qu'il soit aussi *perçu* comme tel. En se méritant le respect des membres et des gestionnaires de la GRC, le Comité contribue à un meilleur climat de confiance au sein de cet organisme.

Ressources utilisées

L'examen impartial des cas constitue l'activité principale du Comité. La majeure partie de ses ressources est consacrée aux fonctions qui sont directement reliées à leur examen. Outre le travail de recherche et de rédaction, les membres du personnel du comité voient à garder leurs connaissances à jour en participant à des conférences et à des ateliers de formation portant sur les activités du Comité. Cela entraîne des dépenses au chapitre des frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que des frais d'inscription.

En général, le Comité consacre environ 90 % de son temps à l'examen des cas. La rémunération du personnel du Comité et de son président se sont élevées à 435 831 \$ pour l'année, et les dépenses de fonctionnement à 200 396 \$.

Résultats atteints

En début d'année, trois dossiers disciplinaires et trois griefs, reçus l'année précédente, étaient à l'étude au Comité. Durant l'année 2001-2002, le Comité a reçu 16 griefs et 5 dossiers disciplinaires. Le temps de traitement, dans la grande majorité des cas, a été de moins de trois mois pour les griefs et 6 mois pour les dossiers disciplinaires. Un des griefs reçus au cours de l'année a été retourné à la GRC parce qu'il ne faisait pas partie des catégories de griefs qui peuvent faire l'objet de renvoi au Comité, selon l'article 36 du *Règlement sur la Gendarmerie royale du Canada*.

Des recommandations ont été finalisées par le Comité dans 12 cas au cours de l'année, soit 4 appels disciplinaires et 8 griefs. Pour les griefs, le Comité en a examiné quatre portant sur l'interprétation et l'application par la Gendarmerie de certaines politiques gouvernementales. Un grief portait sur l'interprétation et l'application de la *Directive de la Gendarmerie sur la réinstallation*. Trois griefs portaient sur une question passablement complexe, soit le renvoi pour raisons médicales. Dans un de ces trois griefs, le Comité a recommandé le rejet puisque le membre n'avait pas présenté au moins un début de preuve à l'appui de son grief. En ce qui concerne les deux autres, le Comité a conclu que les griefs devraient être accueillis. Le Comité a revu l'évolution de la jurisprudence en ce domaine, particulièrement l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans *Colombie-Britannique (Public Service Employee Relations Committee) c. BCGSEU*, [1999] 3 R.C.S. 3. Selon le Comité, il revient à la GRC de démontrer qu'elle subirait une contrainte excessive dans des situations comme celles des requérants. Or, aucune preuve n'avait été présentée par la GRC à cette fin dans l'un ou l'autre dossier. En conclusion, le Comité a indiqué que la GRC n'avait pas rempli ses obligations à l'égard des membres ayant une déficience, particulièrement en vue de trouver un autre emploi au sein de l'organisation.

Concernant les dossiers disciplinaires, un dossier a soulevé une question de procédure importante et le Comité a cru bon de procéder à une audience. Ce dossier traitait de la preuve qu'établi le certificat signé en vertu du paragraphe 43(9) de la *Loi sur la GRC*. Ce certificat établit normalement que la procédure disciplinaire a été entamée dans le délai prescrit. Le Comité a noté que lorsque des éléments de preuve contraires sont présentés, le certificat peut être remis en question. Selon le Comité, est admissible n'importe quelle preuve crédible établissant que l'officier compétent aurait été mis au courant des événements en question à une date différente de celle qui apparaît au certificat.

Deux autres dossiers disciplinaires portaient, entre autres, sur l'usage abusif d'une arme de service. Dans un de ces dossiers, par exemple, le Comité a indiqué que le seul fait que le membre ait tenté d'influencer le comportement de son fils âgé de 15 ans à l'époque, en utilisant son arme de service, était suffisant pour mettre fin à son emploi. Enfin, un quatrième dossier portait sur l'importance de la parité des peines en matière disciplinaire.

Dans tous les cas, un examen approfondi des circonstances a permis au Comité de tirer des conclusions claires et impartiales et ainsi de fournir au Commissaire de la GRC des recommandations qui reflètent le premier objectif stratégique du Comité. Il est intéressant de noter qu'aucun membre n'a demandé à ce que son affaire ne soit *pas* renvoyée devant le Comité, ce qui témoigne de la confiance des membres de la GRC envers le Comité.



Résultat stratégique 2 : Promouvoir l'échange d'information

Contexte et historique

Depuis la création du Comité, le partage d'information a toujours été un objectif important. Dans les premières années de son existence, le Comité a publié plusieurs documents de recherche visant à approfondir des domaines tels que le renvoi, la discipline, la santé et la sécurité au travail et les conflits d'intérêt.

Le Comité a également rendu accessible au public le résumé de toutes les recommandations qu'il a transmises au commissaire. Celles-ci sont publiées de façon trimestrielle dans le [Communiqué](#), lequel est expédié à tous les détachements de la GRC et à divers intervenants dans le domaine des relations de travail.

Les recommandations du Comité sont également résumées sur le site internet du Comité. Un moteur de recherche permet d'identifier les recommandations portant sur un sujet donné. Cela est particulièrement utile aux membres de la GRC qui veulent savoir comment une question précise a déjà été traitée. Les représentants divisionnaires et les représentants des membres, qui conseillent généralement ces derniers en matière de relations de travail, font aussi usage de ce moteur de recherche.

Autant le président du Comité que son personnel voient par ailleurs à favoriser l'échange d'information lors de rencontres avec des intervenants de tous les niveaux à la GRC. Cet échange d'information favorise également la transparence des relations de travail au sein de la GRC. Cela contribue à montrer au public canadien que les relations

de travail au sein de la GRC sont menées avec justice et équité, dans le respect des politiques et des règles.

Ressources utilisées

Au chapitre du partage de l'information, la majorité des dépenses sont entraînées par la publication trimestrielle du Communiqué, et du rapport annuel et le maintien du site internet du Comité. Par ailleurs, le président et le personnel du Comité consacrent une certaine partie de leur temps à cultiver les échanges avec leurs partenaires, soit en personne, soit par téléphone ou lettre. Au total, le Comité estime que le personnel a consacré environ 10% de son temps à cette tâche et que les dépenses de fonctionnement qu'elle entraîne se sont élevées à environ 50 000 \$.

Résultats atteints

Par l'entremise du Communiqué, le Comité a publié des résumés de chacune de ses conclusions et recommandations. Cette publication contient également le résumé des décisions du commissaire et, le cas échéant, les jugements de la Cour fédérale sur les décisions du commissaire. En plus du résumé de cas précis, des articles rédigés par le personnel du Comité ont été publiés pendant l'année. Par exemple, l'article intitulé « Le renvoi pour raisons médicales et l'obligation d'accommodement à la GRC » a résumé l'état du droit dans ce domaine important.

La GRC a procédé pendant l'année à une révision interne de son processus de règlement des griefs. Le personnel du Comité a participé à des discussions avec les gestionnaires responsables de ce projet à la GRC, pour présenter le point de vue du Comité en la matière. Par ailleurs, une séance d'information a été donnée au cours de l'année par le Comité à l'intention des représentants divisionnaires et des rencontres ponctuelles ont eu lieu avec des membres de la gestion de la GRC à l'administration centrale et en région. Ces échanges ont favorisé le partage d'information en matière de griefs et de discipline.

Partie III - Rendement financier

Pour l'année 2001-2002, le Comité disposait d'un budget de 866 000 \$ et a engagé des dépenses de 721 214 \$. Ce montant comprend les salaires (435 831 \$) et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (84 987 \$).

Le Comité assume directement le coût de la plupart des biens et services qu'il utilise. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 200 396 \$. Certains services sont partagés ou assurés par le ministère du Solliciteur général, notamment les services informatiques, de dotation et certains services financiers. Par ailleurs, les coûts de certains services (comme par exemple les frais des locaux du Comité) sont assurés par d'autres ministères pour environ 104 000 \$ pour l'année, sans frais pour le Comité (voir le Tableau 2).

ANNEXE A

Tableau 1 - Sommaire des crédit approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)				
Crédit		2001-2002		
		Dépenses Prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Comité externe d'examen de la GRC - Examen des cas			
45	Dépenses de fonctionnement	820	866	721
	Dépenses en capital	-	-	-
	Subventions et contributions	-	-	-
(S)	Ministre - traitement et allocation pour automobile	-	-	-
	Total pour le Comité	820	866	721

Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues des ministères par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)			
	2001-2002		
Comité externe d'examen de la GRC - Examen des cas	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
ETP	6	6	6
Fonctionnement	820	866	721
Capital	-	-	-
Subventions et contributions	-	-	-
Total des dépenses brutes	820	866	721
Moins :	-	-	-
Recettes disponibles*	-	-	-
Total des dépenses nettes	820	866	721
Autres recettes et dépenses	-	-	-
Recettes non disponibles**	-	-	-
Coût des services offerts par d'autres ministères	89	89	104
Coût net du programme	909	955	825

* Anciennement « Recettes affectées aux dépenses ». Parfois, les recettes pouvant être redépensées peuvent aussi inclure le poste législatif « Dépenses conformes au paragraphe 29.1(1) de la LGFP ».

** Anciennement « Recettes affectées au Trésor »

Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)					
			2001-2002		
Examen des cas	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Comité externe d'examen de la GRC	599	578	820	866	721
Total	599	578	820	866	721

ANNEXE B

Personne-ressource

Norman Sabourin
Directeur exécutif et avocat principal
Comité externe d'examen de la GRC
C.P. 1159, Succ. B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R2

Téléphone : (613) 990-1860
Télécopieur : (613) 990-8969
Courriel : org@erc-cee.gc.ca
Site Web : www.erc-cee.gc.ca